

## RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

### Transports, Déplacements et Accessibilité

■ Séance du 20 Juin 2019

10440

#### ■ Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement "Réalisation du réseau de lignes vélos sécurisées"

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence, compétente en matière d'organisation de la mobilité au sens de l'article L.1231-1 du Code des Transports, doit concourir au développement des modes de déplacement terrestre non motorisés.

Actuellement, 39% des déplacements du quotidien de moins de 3 kilomètres - soit 15 minutes en vélo classique et 7 minutes en vélo à assistance électrique- se font actuellement en voiture. La Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite inverser la tendance en donnant toute sa place au vélo sur son territoire.

Bénéfique pour la santé individuelle et collective, outil d'attractivité et de qualité de vie, le développement du vélo méritait un plan d'action ambitieux et coordonné entre la Métropole et le Département.

Aussi, par délibération de ce jour, la Métropole a approuvé le Plan vélo métropolitain 2019-2024.

Outil de programmation et feuille de route de la politique métropolitaine sur les cinq années à venir, le plan vélo territorial traduit l'ambition de la Métropole et du Département : doubler la part du vélo dans les modes de déplacements du quotidien et renforcer l'attractivité cyclo-touristique du territoire.

Dans le cadre du plan vélo de la Métropole et du Département des Bouches-du-Rhône, il a ainsi été identifié comme action majeure la réalisation d'un réseau de lignes vélos sécurisées, à l'échelle du territoire métropolitain. Ce réseau comprend 14 lignes soit 220 km d'aménagement à l'horizon 2030. Ce réseau peut aussi comporter la réalisation d'ouvrage d'art et la reprise d'aménagements cyclables existants. Selon les sections concernées, la réalisation de ce réseau imposera également une requalification plus large que le seul aménagement cyclable au vu des enjeux urbains et de l'impact de l'aménagement proposé

A ce jour, la Métropole est pleinement compétente sur le périmètre du Territoire de Marseille Provence.

A ce titre, une opération d'investissement 2019103100, « Réalisation du réseau de lignes vélos sécurisées », de 36 000 000 euros toute taxe comprise inscrite au budget enregistrée dans l'autorisation de programme 191180BP du programme 18 environnement et cadre de vie de la Métropole doit être affectée.

Il est précisé que les financeurs suivants vont être sollicités, selon des estimatifs de subventions établis au vu des plafonds de financement de chacun de ces financeurs.

<i>Financeurs</i>	<i>Plafond de financement (en %)</i>	<i>Montant de subvention</i>
Région (V65 - voie verte)	30	7 560 000
Département 2020	70	1 680 000
Etat	50	3 000 000
<i>Total</i>		12 240 000

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille Provence du 18 juin 2019.

**Oùï le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Que pour permettre sa réalisation, il convient d'approuver la création et l'affectation de l'opération d'investissement « Réalisation du réseau de lignes vélos sécurisées » pour un montant total de 36 000 000 euros TTC ;
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'inscrire les crédits de paiement y afférents.

**Délibère**

**Article 1 :**

Sont approuvées la création et l'affectation de l'opération d'investissement 2019103100 « Réalisation du réseau de lignes vélos sécurisées » pour un montant de 36 000 000 euros TTC selon le budget rattaché au programme 18 et intitulé « Environnement et cadre de vie » Code AP 191180BP.

**Article 2 :**

Les recettes attendues seront inscrites au Budget Principal de la Métropole Aix-Marseille-Provence - EST du CT1 - section d'Investissement – opération n° 2019103100 – Natures 1311 – 1312 – 1313.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal de la Métropole Aix-Marseille-Provence de l'EST du CT1 - section d'Investissement – opération n° 2019103100 – Natures 2031 – 21728 - 21753 L'échéancier prévisionnel des Crédits de Paiement de l'opération s'établit comme suit :

CP 2019 : 1 400 000 € T.T.C

CP 2020 : 2 400 000€ T.T.C

CP 2021 : 5 800 000€ T.T.C

CP 2022 : 9 600 000€ T.T.C

CP 2023 : 9 600 000€ T.T.C

CP 2024 : 7 200 000€ T.T.C

Pour enrôlement,  
Le Vice-Président Délégué  
Transports, Mobilité et Déplacements

Roland BLUM

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU  
CONSEIL DE LA METROPOLE**

**APPROBATION DE LA CRÉATION ET DE L'AFFECTATION DE L'OPÉRATION  
D'INVESTISSEMENT "RÉALISATION DU RÉSEAU DE LIGNES VÉLOS  
SÉCURISÉES"**

Dans le cadre du plan vélo de la Métropole et du Département des Bouches-du-Rhône, il a été identifié comme action majeure la réalisation d'un Réseau Express Vélo, à l'échelle du territoire métropolitain. Ce réseau comprend 14 lignes soit 220 km d'aménagement à l'horizon 2030.

A ce jour, la Métropole est pleinement compétente sur le périmètre de Marseille Provence Métropole.

A ce titre une opération d'investissement 2019103100, « *Réalisation du réseau express vélo* », de 30 000 000 euros hors taxe inscrite au budget enregistrée dans l'autorisation de programme 191180BP du programme 18 environnement et cadre de vie de la Métropole doit être affectée.

# Note complémentaire création d'opération

**Territoire :** Métropole

**Budget :** Principal

**Programme et sous-programme :**

**DGA :** Mobilité, Transport, Déplacement

**Direction :** Agenda et Programmation

**Chargé de projet + coordonnées :** Cécile Balestrini – [cecile.balestrini@ampmetropole.fr](mailto:cecile.balestrini@ampmetropole.fr) - 0612654989

**N° opération provisoire :**

**N° opération définitif :**

**Libellé du projet d'opération :** Réalisation du réseau express vélo

**Date** 1<sup>er</sup> février 2019

**Finalité/Objectif de l'investissement :** Il s'agit d'étudier et de réaliser la réseau express vélo.

**Localisation de l'investissement :** Territoire métropolitain

**Contenu précis de l'investissement :** Mandat d'étude et travaux à la SOLEAM pour la réalisation du réseau express vélo sur la ville de Marseille.

**Les procédures administratives et foncières :** Mandat.

**Les phases :** 2019 : mandat d'étude et travaux à la Soleam pour la réalisation du réseau express vélo sur la ville de Marseille.

**Analyse financière dont le coût induit de l'investissement :**

**Montant de l'opération :** 30 000 000 € HT

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement budgétaire (HT)

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total tous exercices
montant annuel	2 000 000	2 000 000	4 000 000	8 000 000	8 000 000	6 000 000	30 000 000

dont

	Nature	Fonction	Montant budgétaire
Etudes préalables			900 000,00
Acquisitions foncières			2 000 000,00

Fiche 2.1 : Note complémentaire création d'opération

Acquisitions de matériel et pose			
Maîtrise d'oeuvre			3 600 000,00
Travaux			22 000 000,00
Honoraires			1 500 000,00
<b>Total</b>			<b>30 000 000,00</b>

Echéancier prévisionnel des recettes budgétaires

Type	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes pour compte de tiers						
Subventions	-	1 400 000,00	2 800 000,00	5 600 000,00	5 600 000,00	4 200 000,00
FCTVA si TTC						
A la charge de la collectivité	2 000 000,00	600 000,00	1 200 000,00	2 400 000,00	2 400 000,00	1 800 000,00
Emprunt						
Auto-financement						
<b>Total</b>	<b>2 000 000,00</b>	<b>2 000 000,00</b>	<b>4 000 000,00</b>	<b>8 000 000,00</b>	<b>8 000 000,00</b>	<b>6 000 000,00</b>

Détail du plan de financement

Financiers	%	Montant budgétaire
Région (V65 - voie verte)	30	4 500 000,00
Département 2020	70	1 400 000,00
Etat (Plan vélo)	50	2 500 000,00
Etat DSIL (travaux)	70	11 200 000,00

*Fiche 2.1 : Note complémentaire création d'opération*

Total	19 600 000,00

Budget de fonctionnement prévisionnel de l'opération (HT)

	2019	2020	2021	2022
<i>Dépenses</i>				
<i>Recettes</i>				

## Fiche de projet d'opération d'investissement

## Informations générales

Budget  Territoire  Programme

DGA  Direction  Service Gestionnaire

Commune  Sous-politique  Date de la demande

## Informations sur l'opération

Numéro provisoire opération

Libellé de l'opération

Etude et réalisation du réseau express vélo

Descriptif de l'opération, renseigner et joindre la note complémentaire de création pour les projets spécifiques

Dans le cadre de son plan vélo, la Métropole Aix-Marseille-Provence a identifié la création d'un réseau express vélo. Cette opération vise à financer les études et travaux liés à la réalisation de ce réseau express vélo pour la période du plan vélo soit de 2019 à 2024.

Année prévisionnelle début  
opération

Année prévisionnelle fin opération

## Informations financières

Opération à créer ? Cocher la case X

H.T.

T.T.C.

Montant opération en €

H.T.

taux TVA

T.T.C.

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement budgétaire (selon le régime d'assujettissement à la TVA)

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total tous exercices
montant annuel	2 000 000,00	2 000 000,00	4 000 000,00	8 000 000,00	8 000 000,00	6 000 000,00	30 000 000,00

dont

	Nature	Fonction	Montant budgétaire
Etudes préalables			900 000,00
Acquisitions foncières			2 000 000,00
Acquisitions de matériel			
Maîtrise d'oeuvre			3 600 000,00
Travaux			22 000 000,00
Honoraires			1 500 000,00
Frais d'insertion			
Total HT			30 000 000,00

Biens amortissables cocher la case

oui

non

Echéancier prévisionnel des recettes budgétaires (en HT)

emprunt et auto-financement complétés par DFI

Type	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes pour compte de tiers							
Subventions		-	1 400 000,00	2 800 000,00	5 600 000,00	5 600 000,00	4 200 000,00
FCTVA si TTC							
<b>A la charge de la collectivité</b>	-	2 000 000,00	600 000,00	1 200 000,00	2 400 000,00	2 400 000,00	1 800 000,00
Emprunt							
Auto-financement							
<b>Total</b>	-	2 000 000,00	2 000 000,00	4 000 000,00	8 000 000,00	8 000 000,00	6 000 000,00

Détail du plan de financement

Financeurs	%	Montant budgétaire
Région (V65 - voie verte)	30	4 500 000,00
Département 2020	70	1 400 000,00
Etat (ouvrages-points noirs)	50	2 500 000,00
Etat DSIL (travaux)	70	11 200 000,00
<b>Total</b>		19 600 000,00

Budget de fonctionnement prévisionnel de l'opération (en HT)

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses						
Recettes						

**Validation projet opération d'investissement**

Fiche reçue Direction des Finances, le

Transmise pour validation, le

Retour de validation, le

N° définitif de l'opération

Pour information le taux de FCTVA est en 2017 de 16,404%

Les recettes sont à inscrire à partir de N+1 voire N+2 pour le FCTVA